



Quelle est la procédure d'appel des jugements des tribunaux administratifs ?

Question / réponse publié le **04/08/2024**, vu **59 fois**, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit](#)

Quelle est la procédure d'appel des jugements des tribunaux administratifs ?

Les jugements rendus en premier ressort par les tribunaux administratifs peuvent être contestés devant une cour administrative d'appel. D'autres jugements (litiges relatifs aux élections municipales et départementales ou ceux rendus en premier et dernier ressort) doivent être contestés devant le Conseil d'État.

SOURCE ET DE PLUS :

<https://www.vie-publique.fr/fiches/269220-quelle-procedure-dappel-des-jugements-des-tribunaux-administratifs>